

## **Compte-Rendu de la Réunion Commission Arbitrage et Classement du 22 octobre 2025**

Présents : Nathalie CHARDON, Philippe MORIN, Valentin DARNAUD

Présents invités : Véronique MORIN (CED)

Absent excusé : Thomas LEPLAT

### **1. BNC TENNIS OPEN (4 au 10 janvier 2026)**

Le **recrutement** des juges de lignes est en cours par Valentin avec :

- Une partie des juges de lignes de l'année dernière
- Quelques nouveaux juges de lignes
- Vanuatu et Tahiti ont été contactés - Logement : à voir avec le CISE, le CAN ou l'internat de Blaise Pascal

Pour des questions d'assurance, tous les juges de ligne devront être **licenciés 2026** :

- la Ligue prendra la licence pour les personnes qui ne seront que juges de lignes pour le Challenger (= ne sont pas joueurs et ne passeront pas de qualification).
- Pour toutes les autres personnes (joueurs, qualifiées ou futures-qualifiées A1, A2 et autres) : chaque personne doit prendre sa licence individuellement dans le club de son choix

**Accréditations** : Valentin établit une liste des juges de lignes et collecte les photos.

Il pourra si besoin s'occuper d'établir les accréditations des juges de lignes.

Le juge-arbitre ATP et la Cheffe des arbitres de l'édition précédente ont été confirmés pour cette année. Valentin assistera la cheffe des arbitres pendant le Challenger.

### **2. FORMATIONS**

#### ➤ **JAP1** :

L'examen théorique a eu lieu **samedi 18 octobre 2025** à la Ligue :

- 20 personnes inscrites au départ
- 11 personnes ont passé l'examen
- **8** personnes l'ont eu, 3 ne l'ont pas eu

Une 2<sup>e</sup> session théorique sera prévue prochainement

Les candidats victorieux se sont vu attribuer une **qualification provisoire JAP1** qui leur permet de préparer le passage de la **partie pratique** : officier dans un tournoi pour mettre en application les connaissances sur le terrain, accompagnée par le formateur Philippe MORIN.

➤ **JAP2** : en cours

**4** personnes inscrites

Les séances en présentielles sont en cours

La date de l'examen théorique doit être fixée prochainement

➤ **JAT1/JAT2** : prévu février/mars 2026

➤ **A1** : en cours

**2** personnes inscrites

- Formation e-learning : à partir du **23 septembre 2025**
- Séance en présentiel : **samedi 1<sup>er</sup> novembre 2025** de 8h à 12h à la Ligue
- Examen en présentiel : **dimanche 9 novembre 2025** au TC Mont Coffyn

➤ **A2** : prévu février/mars 2026

L'idée est d'être opérationnel pour les tournois ITF (à voir s'ils sont reportés en octobre, ou pas)

Padel et Pickleball

Il est envisagé de former des arbitres au **padel** et au **pickleball**

Au padel, nous allons essayer d'avoir des arbitres pour les prochains Championnats territoriaux Senior+.

### **3. INFORMATION FEDERALE (rappel)**

Art. 17 : inactivité totale

[...] En complément des activités minimales requises fixées en fonction du niveau de qualification par la commission fédérale d'arbitrage selon les différentes qualifications, un **processus automatique** inactive les qualifications selon les critères suivants :

- **niveau 1 : mise en sommeil dès 5 ans d'inactivité**
- **niveau 2 : mise en sommeil dès 3 ans d'inactivité**
- **niveau 3 : mise en sommeil dès 2 ans d'inactivité**

### **4. DEMANDE DE DEROGATION JAP**

La **Commission Fédérale de Padel** n'a pas accordé de dérogation concernant la règle actuellement en vigueur : les JA organisant un tournoi de Padel ne peuvent pas participer à l'épreuve qu'ils dirigent.

En Calédonie, les officiels de la FFT qui ne serviront que de prête-nom seront sanctionnés et leur qualification sera mise en sommeil

### **5. RECLASSEMENTS**

L'équipe technique de ligue a été contactée, aucune demande de reclassement n'a été demandée. La question se reposera en juillet/août 2026 pour l'année sportive 2027.

#### **LIGUE CALÉDONIENNE DE TENNIS**

BP 841 – 98 845 NOUMÉA CEDEX

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tél : (+687) 28 46 29 – Fax : (+687) 28 01 65

E-mail : [ligue.nouvelle-caledonie@fft.fr](mailto:ligue.nouvelle-caledonie@fft.fr) – <http://ligue.fft.fr/nouvelle-caledonie/>



## 6. DEMANDE DE MUTATION DE LICENCES (rappel)

Dans le cadre d'une demande de mutation en cours d'année pour un joueur ne relevant pas de règles particulières suivant le règlement fédéral, ce dernier peut en faire la demande en transmettant les informations suivantes :

- Nom et prénom :
- Numéro de licence actuel :
- Date de naissance :
- N° de club quitté :
- N° de club d'accueil :

Cette demande doit être transmise par le club d'accueil avec signature du licencié

Prochaine réunion : mercredi 3 décembre à 18h

Véronique MORIN  
Secrétaire de séance

Philippe MORIN  
Président de la Commission